

---

**SAINT-JUNIEN HABITAT - OFFICE PUBLIC**

**DREAL de Nouvelle Aquitaine  
Service Patrimoine Naturel - Site de Limoges  
22, rue des Pénitents Blancs  
Immeuble PASTEL  
CS 53218  
87032 LIMOGES CEDEX 1**

**Lettre recommandée avec accusé de réception**

Saint-Junien, le 20 juin 2023

**Objet : demande de dérogation pour la destruction d'un site de reproduction d'hirondelles  
Dossier mis à jour suite aux échanges téléphoniques et courriels  
Ref : SN/CK**

Monsieur le Directeur,

Saint-Junien Habitat, Office Public gérant un parc de 1159 logements locatifs sociaux, réalise des travaux de réhabilitation de 60 logements répartis en 4 immeubles collectifs de la Cité FAYOLAS à Saint-Junien (87200) conformément à la déclaration préalable numéro 08715422H0177 qui nous a été délivrée le 19 octobre 2022.

Cette réhabilitation s'inscrit dans la politique stratégique de l'office Hlm de poursuivre la réhabilitation thermique des bâtiments les plus énergivores afin de maîtriser les charges des locataires tout en leur apportant du confort notamment dans le cadre du Plan de Relance et des dispositions de la Loi Climat et Résilience adoptée le 22 août 2021.

Par la présente je porte à votre connaissance qu'une colonie d'hirondelles de fenêtre niche sur certaines façades des bâtiments objets des travaux.

Cette réhabilitation énergétique avec notamment des travaux d'isolation par l'extérieur des façades et de remplacement des menuiseries extérieures étant engagée j'ai l'honneur de solliciter, en application des dispositions de L411-2 du code de l'environnement, la délivrance d'une dérogation pour la destruction d'un site de reproduction d'une espèce animale protégée.

Dans ce cadre, vous trouverez ci-joint le formulaire de demande de dérogation (CERFA n°13614\*01) complété et mis à jour au 7 juin 2023 ainsi qu'une notice exposant le contexte de l'opération, présentant la demande de dérogation et détaillant les mesures envisagées pour éviter, réduire et compenser les impacts liés à la destruction des nids.

Restant à votre entière disposition pour vous apporter toute précision que vous jugerez utile à l'instruction de ce dossier.

Vous en remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à cette demande, je vous prie d'agr er, Monsieur le Directeur, l'expression de ma consid ration distingu e.

**Le Directeur G n ral**



**DEMANDE DE DEROGATION POUR LA DESTRUCTION  
D'UN SITE DE REPRODUCTION  
D'ESPECES PROTEGEES**

Saint-Junien Habitat, Office Public gérant un parc de 1159 logements locatifs sociaux, réalise des travaux de réhabilitation de 60 logements répartis en 4 immeubles collectifs de la Cité FAYOLAS à Saint-Junien (87200).

Cette réhabilitation s'inscrit dans la politique stratégique de l'office de poursuivre la réhabilitation thermique des bâtiments les plus énergivores afin de maîtriser les charges des locataires tout en leur apportant du confort notamment dans le cadre du Plan de Relance et des dispositions de la Loi Climat et Résilience adoptée le 22 août 2021.

### **1. ENVIRONNEMENT DU PROJET**

---

L'emprise foncière concernée par le projet se situe dans le centre de la commune de Saint-Junien (87200), 2<sup>nd</sup>e ville de la Haute-Vienne située à 30 km à l'ouest de Limoges et à 100 km d'Angoulême (Charente).

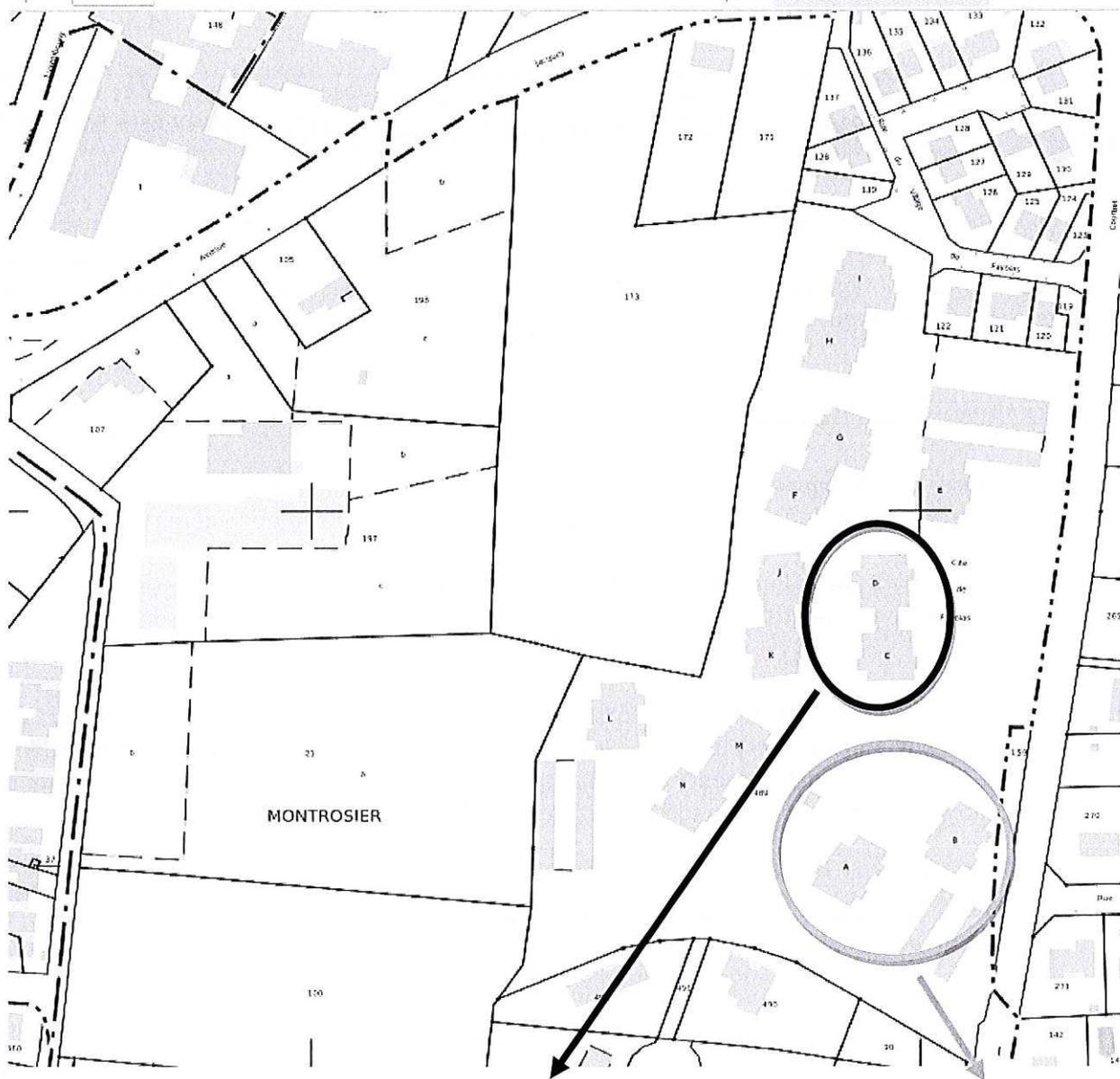
Ces immeubles font partis de la Cité FAYOLAS située sur une emprise foncière cadastrée section EK N°489 appartenant entièrement à Saint-Junien Habitat et qui comprend 14 bâtiments collectifs desservis par une allée centrale privée.

Cette voie de desserte permet également, en partie sud, l'accès à deux programmes immobiliers réalisés par l'office en 2019 un immeuble comportant 4 logements passifs et en 2020 une maison de quartier « la Parenthèse du O ». A proximité immédiate de la zone commerciale d'entrée de ville, les 4 immeubles collectifs à réhabiliter sont idéalement situés en terme d'attractivité locative.

Ces immeubles ont été édifiés à compter de 1977 et constituaient la première tranche de travaux réalisés sur les terrains de Fayolas. Ils ont été édifiés en deux phases :

- Bâtiments A et B avec 18 garages et une zone de stationnements extérieurs les jouxtant,
- Bâtiments C et D avec une zone de stationnement aériens.

Les collectifs ainsi créés et identifiés par bâtiments A, B, C et D sont identiques en nombre de logements et en hauteur : r+3 avec 15 logements chacun.



**Bâtiments C et D**

**Bâtiments A et B**

## **2. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES BATIMENTS AVANT TRAVAUX**

---

### **2.1 Caractéristiques techniques des bâtiments lors de la construction**

Ces immeubles sont constitués de parois porteuses en béton banché ; les façades principales ont été réalisées en parpaings creux de 20cm complétés d'une isolation par laine de verre 7,5 cm.

Le chauffage des bâtiments est assuré par un chauffage électrique (base et appoint) dont la base est constituée par un plancher chauffant électrique couplé à des convecteurs constituant l'appoint. Les logements disposent également de ballon d'eau chaude électrique allant de 100 à 150 litres en fonction de la typologie. Les tuyaux d'eau chaude entre les placards et les appartements n'ont pas été isolés.

La ventilation mécanique contrôlée est de type simple flux composée d'un groupe collectif d'extraction d'air en toiture, d'entrées d'air autoréglables situées dans les coffres des volets et de sorties d'air par bouches d'extraction en pièces humides.

### **2.2 Travaux de rénovation déjà réalisés**

En 1994, Saint-Junien Habitat a lancé un vaste chantier de rénovation de 8 immeubles de la cité Fayolas notamment les 4 immeubles concernés par la présente réhabilitation.

Il s'agissait des travaux suivants :

- Mise en œuvre d'une ITE de 6 cm fixé mécaniquement et de 3cm en tableaux avec une finition enduit et mise en œuvre d'une piolite sur les murs non isolés,
- Remplacement des menuiseries par des menuiseries pvc double vitrage 4\*12\*4 avec volets roulants
- Reprises et isolation des brisis (ardoise fibro) et remplacement des fenêtres velux,
- Remplacement isolant et étanchéité toitures terrasses (mise en œuvre d'un isolant de 6cm, voile de verre, protection lourde, relevés périphériques, couvertines)
- Mise en place d'interphonies (postes et platines)
- Création d'un sas d'entrée à l'entrée des immeubles pour améliorer l'isolation thermique.

En 2007, Saint-Junien Habitat a réalisé des travaux de réhabilitation électrique du bâtiment C comprenant :

- La mise en œuvre des colonnes de distribution électrique,
- Le remplacement et la mise en sécurité des tableaux électriques,
- Le remplacement et le rajout d'appareillage électrique,
- La mise en place d'un chauffage électrique,
- Le remplacement du portier audio.

En 2010 Saint-Junien Habitat a fait reprendre l'ensemble des peintures intérieures des parties communes et les peintures extérieures avec notamment la reprise d'enduit soufflé et la mise en place d'un vêlage CAREA façade type ALPHA Standard 70/47 sur les pignons abimés. De plus, les portes des sas d'immeubles ont été remplacées ainsi que des portes intérieures.

Entre 2016 et 2019 Saint-Junien Habitat a remplacé l'isolation et l'étanchéité de l'ensemble des 4 toitures terrasses en mettant en place un isolant d'épaisseur 110 mm de type EFIGREEN DUO de chez Efishol (RT mini de 4.5 m<sup>2</sup>.k/w) et une membrane monocouche Derbigum SP4 FR de 4 mm. Les périphériques de toitures ont également été remplacés (couvertines, sortie de souche vmc, ventilation primaire, traitement des eaux pluviales...).

### **3. CONSISTANCE DES TRAVAUX PROJETES**

Compte tenu des charges de chauffage, de la nécessité légale de pouvoir individualiser le chauffage et de l'inconfort généré par l'impossibilité de pouvoir régler individuellement le chauffage, Saint-Junien Habitat a décidé de réaliser une rénovation énergétique couplée à une réhabilitation des logements sociaux.

#### **3.1 CONSTAT DE L'ETAT EXISTANT DES BATIS**

Ainsi, le 4 mai 2022, SAINT JUNIEN HABITAT a fait réaliser des audits énergétiques sur les 4 bâtiments. Après analyse des bâtiments existants, JLM INGENIERIE, BET FLUIDES, nous indique les résultats suivants :

Bâtiments	ETIQUETTE ETAT EXISTANT	GAZ A EFFET DE SERRE
A	E (311)	C (15)
B	E (312)	C (15)
C	E (312)	C (15)
D	E (312)	C (15)

#### **3.2 Travaux envisagés**

##### **3.2.a ISOLATION THERMIQUE DE L'ENVELOPPE DU BATI**

###### **a) SURISOLATION OU REMPLACEMENT DE L'ITE :**

Les ETICS réalisées dont une copie est jointe au présent dossier d'appel d'offres confirment qu'il y a nécessité de déposer et de reposer une ITE. Ainsi le projet comprendra :

###### **\*Sur les surfaces courantes des façades :**

- Dépose et évacuation de l'ITE existante
- Isolation thermique extérieure d'épaisseur mini 140 mm, assurant une résistance thermique certifiée de l'isolant supérieure ou égale à 3.7 m<sup>2</sup>.k/w.
- Isolation des tableaux et sous linteaux d'épaisseur minimum 40mm pour atteindre la résistance thermique ci-dessus précisée.
- Réalisation d'un enduit mince sur isolant.

###### **\*Sur les brisis des façades :**

- désamiantage des ouvrages existants et réfection à neuf avec adaptation charpente, isolation thermique d'épaisseur mini 145 mm assurant une résistance thermique certifiée supérieure ou égale à 3.70 m<sup>2</sup>.K/W et mise en place de nouvelles ardoises type VERTIGO des établissements CEDRAL ou équivalent.

- Isolation par panneaux rigides en sous face de brisis avec finition en lames pvc sans entretien.

**\*Sur les appuis :**

- Fourniture et pose d'appuis en tôle d'aluminium intégrant une isolation thermique mince en sous face pour l'ensemble des fenêtres des façades.

**\*Sur les plafonds des porches et rampes d'entrée des bâtiments :**

- Fourniture et pose d'une isolation en panneaux rigides d'épaisseur minimum 120 mm assurant une résistance thermique certifiée supérieure ou égale à  $3.00\text{m}^2.\text{k}/\text{w}$  avec une finition par lames pvc sans entretien.

**\*Sur les plafonds intérieurs pour les locaux communs :**

- Fourniture et pose d'une isolation en panneaux rigides de laine de bois d'épaisseur minimum 125 mm assurant une résistance thermique certifiée supérieure ou égale à  $3.00\text{m}^2.\text{k}/\text{w}$  avec une finition par lames pvc.

**b) Remplacement des menuiseries extérieures y compris celles des SAS d'entrée d'immeuble**

- Dépose de l'ensemble des menuiseries existantes
- Remplacement des menuiseries par des menuiseries pvc dont les performances thermiques sont les suivantes : Coefficient de transmission thermique  $U_w$  évaluée selon la norme NF EN 14351-1 SOIT  $U_w < 1.3 \text{ w}/\text{m}^2.\text{k}$  et un facteur de transmission solaire  $Sw > 0.3$  évalué selon la norme XP P 50-777 SOIT  $U_w < 1.7 \text{ w}/\text{m}^2.\text{k}$  et un facteur de transmission solaire  $Sw > 0.36$  évalué selon la norme XP P 50-777 .
- Les volets roulants seront caractérisés par une résistance thermique additionnelle apportée par l'ensemble,
- Remplacement des châssis de toit existant par des châssis assurant une performance thermique obligatoire  $U_w < 1.5 \text{ w}/\text{m}^2.\text{k}$  et un facteur de transmission solaire  $Sw < 0.36$  évalué selon la norme XP P 50-777 avec des volets roulants dont la performance thermique additionnelle est supérieure à  $0.22 \text{ m}^2.\text{K}/\text{w}$ .
- Remplacement des ensembles vitres des sas d'entrée existants par des ensembles vitrés en profils aluminium à rupture de pont thermique avec coefficient thermique  $U_d <$  ou égale à  $1.7 \text{ w}/\text{k}.\text{m}^2$ .

**3.2.b MISE EN PLACE DUN CHAUFFAGE INDIVIDUEL DIRECT ET D'UNE VMC HYGROREGLABLE SAUF POUR LE BATIMENT C DEJA REALISE EN 2007 UNIQUEMENT UNE VMC HYGROREGLABLE A METTRE EN OEUVRE**

- Mise en œuvre d'un chauffage électrique individuel direct y compris gestionnaire d'énergie. Les appartements seront équipés de radiateurs chaleur douce en séjour, de panneaux rayonnants dans les autres pièces autres que la salle de bain qui sera pourvue d'un radiateur sèche serviette rayonnant soufflant.
- Remplacement de la VMC existante par une VMC hygro-réglable de type B Hygro Bahia Optima avec caisson d'extraction posé en terrasse
- Remplacement des ballons d'eau chaude sanitaire individuels par des ballons d'eau chaude électrique à accumulation en fonction de la typologie du logement ; ils seront de classe énergétique C.

- Calorifugeage des tuyauteries d'eaux froide et chaude sanitaire par un isolant de type manchon EC adhésif d'épaisseur 17 mm. L'isolant sera de classe supérieure ou égale à 3 selon la norme NF EN 12828+A1 :2014

### **3.2.c TRAITEMENT DES OUVRAGES PARTICULIERS**

#### **a) Désamiantage des brisis**

Dépose des ardoises en fibre-ciment contenant de l'amiante et évacuation en décharge agréée.

Dépose des mitres en fibre-ciments amiantés et évacuation en décharge agréée pour celles existantes.

### **3.2.d MISE AUX NORMES ELECTRIQUES ET AMELIORATIONS**

**Réfection à neuf des installations électriques des logements** comprenant le tableau de protection, les équipements conformes NFC15-100 et l'électrification des volets roulants. Les communs seront pourvus d'appareils en applique à LED commandés par détecteurs.

### **3.2.e TRAITEMENT DE L'ACCESSIBILITE PMR**

#### **1- Remplacement de l'interphonie par une platine de rue vidéo avec défilement de noms et boucle magnétique conformément à la réglementation. (PSE)**

- dépose de l'interphonie existante avec remise à la maîtrise d'ouvrage des différents appareillages pour réemploi.
- - chiffrage d'un contrôle d'accès des bâtiments par platine de rue vidéo avec défilement de noms et boucle magnétique sera installé afin à la fois de faciliter l'accès des locataires et leurs visiteurs et de garantir leur sécurité.
- La platine sera positionnée conformément à la réglementation PMR c'est-à-dire de manière à ce que le bouton le plus haut soit au maximum à 1.30 m du sol et le plus bas à 0.9 m.

#### **2- L'accès piétonnier aux différentes entrées d'immeubles sera repris avec les pentes réglementaires et deux places de stationnement PMR propres à chaque immeuble seront créées.**

#### **3- PSE : Mise en place d'un ascenseur dans chaque immeuble favorisant l'accès aux différents logements**

## **4. OBJECTIFS VISES**

---

Les travaux envisagés permettront d'atteindre une consommation en énergie primaire (Cep) du bâtiment de 175 kWh ep/ m<sup>2</sup> SHON pour les 5 usages principaux de l'énergie, ce qui classerait les bâtiments dans la catégorie énergétique C. Les émissions de gaz à effet de serre (GES) des bâtiments seront réduits passant à 6 kg équivalent CO<sub>2</sub> /m<sup>2</sup> SHON par an, ce qui classe les bâtiments dans la catégorie environnementale B. Les travaux envisagés permettent donc de passer en étiquette énergétique C (étiquette du 1er juillet 2021) avec une réduction des consommations en énergie primaire de 44% sans dégradation des émissions de GES

Les marchés publics de travaux ont été validés par le Conseil d'administration de SAINT-JUNIEN HABITAT en date du 20 décembre 2022 et ont permis l'attribution des 12 lots de l'opération pour un montant global de travaux de 2 512 835.99 € HT.

## **5. LE PLANNING D'OPERATION ET LES ELEMENTS FINANCIERS ENGAGES**

---

Le planning d'opération envisagé par la maîtrise d'œuvre et validé par les entreprises est le suivant :

- **Bâtiments A et B** : ordre de service du bâtiment A en date du 22 février 2023 et ordre du service du bâtiment B en date du 3 avril 2023 avec un achèvement pour le bâtiment A prévu la semaine du 2 au 6 octobre 2023 et pour le bâtiment B prévu du 22 au 26 janvier 2024.
- **Bâtiments C et D** : les travaux doivent débuter en janvier 2024 pour le bâtiment D et juin 2024 pour le bâtiment C. L'achèvement étant prévu en juillet 2024 pour le bâtiment D et en décembre 2024 pour le bâtiment C.

## **6. LA DEMANDE DE DEROGATION POUR LA DESTRUCTION DU SITE DE REPRODUCTION D'ESPECES PROTEGES**

---

### **6.1 Présentation du contexte**

En cours de période de préparation de chantier du bâtiment A, la responsable du service investissement de SAINT-JUNIEN HABITAT a découvert sur la façade du hall d'entrée du bâtiment, la présence d'un nid d'hirondelles de fenêtre sur le retour de tableau d'une menuiserie extérieure.

**Après vérification de la réglementation en la matière, SAINT JUNIEN HABITAT a pris acte de l'obligation légale de protection de cette espèce en déclin.**

SAINT JUNIEN HABITAT a de ce fait vérifié les autres façades des bâtiments concernés par les travaux.

Pour les bâtiments concernés par les travaux, il existe au 7 juin 2023 :

		nids cassés	nids utilisés	nids non utilisés	nids en construction nouveaux	TOTAL
<b>BATIMENT A</b>	FACADE NORD OUEST	0	0	1	0	1
	AUTRES FACADES	0	0	0	0	0
<b>BATIMENT B</b>	TOUTES LES FACADES	0	0	0	0	0
<b>BATIMENT C</b>	facade NORD	0	0	0	0	0
	facade SUD	0	0	1	0	1
	facade OUEST	1	2	1	1	5
	facade EST	1	1	1	0	3
<b>BATIMENT D</b>	facade NORD	0	1	0	0	1
	facade SUD	0	0	0	0	0
	facade OUEST	0	4	0	0	4
	facade EST	0	0	0	0	0
		<b>2</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>15</b>

Lors de la réunion de travaux du 29 mars 2023, il a été précisé aux entreprises l'obligation de ne pas toucher aux nids sans validation de la présente demande de dérogation.

Suite aux recherches effectuées, la présence de cette espèce est indicatrice d'une bonne santé écologique des milieux où elle niche. Il s'agit d'une espèce insectivore qui migre et revient du Sahara au printemps. Les adultes consolident des nids existants en avril-mai afin d'élever une à deux couvées par an avec habituellement 2 à 4 poussins. Les couvées peuvent durer jusqu'à mi-septembre. La migration postnuptiale culmine fin septembre début octobre.

Au niveau national une chute des effectifs très importante a été observée ce qui a conduit à sa protection. Les causes du déclin sont multiples : entre autres l'utilisation des produits phytosanitaires, l'urbanisation des campagnes (disparition des zones humides et avec elles, des ressources en alimentation et de la matière première servant à la construction des nids), la destruction des nids lors des ravalements par méconnaissance et/ou par soucis d'hygiène et de propreté.

Si La liste rouge Nationale classe l'hirondelle des fenêtres comme « préoccupation mineure », la liste rouge régionale des Oiseaux du Limousin établi par la SEPOL classe cette espèce comme vulnérable. L'espèce est donc menacée dans notre région.

## **6.2 Présentation de la demande**

Les travaux d'isolation par l'extérieur au droit des tableaux concernés nécessitent au total la destruction réelle de **13** nids d'hirondelles de fenêtres.

De ce fait, conscient de nos obligations SAINT JUNIEN HABITAT a décidé de programmer les travaux de la manière suivante :

### **Année 2023**

---

#### **→Bâtiment A : début des travaux le 22 février 2023**

- Désamiantage et bâchage des brisis du **22 février au 31 mars 2023**
- Isolation par l'extérieur des façades Sud/Est/Nord/Ouest (sauf l'emprise concernée à proximité du nid tant que la dérogation n'est pas acceptée) Bâtiment A du **11 avril 2023 au 30 juin 2023**
- Remplacement des fenêtres et volets roulants des façades Sud/Est/Nord/Ouest (sauf la menuiserie concernée en façade du Bâtiment A) du **11 avril au 16 juin 2023**
- **Installation d'un mat à hirondelles sur l'espace vert à proximité immédiate des bâtiments C et D le 6 juin 2023; ce mat à hirondelles comporte 21 nids artificiels selon plan et photos jointes.**
- Destruction du nid en r+2 en façade Ouest Bâtiment A après acceptation de la demande de dérogation (**obtenue par mail le 15 juin 2023 pour ce nid non utilisé**) : → à programmer à compter du **16 juin 2023**
- Isolation par l'extérieur en façade Ouest du bâtiment A de l'emprise concernée par le nid en r+2 à **du 16 juin au 4 août 2023**
- Remplacement de la fenêtre et du volet roulant concernée façade Ouest après acceptation de la demande de dérogation (**obtenue par mail le 15 juin 2023 pour ce nid non utilisé**) → à programmer à compter du **16 juin 2023**

#### **→Bâtiment B : aucun nid répertorié : travaux prévus jusqu'à janvier 2024**

### **Année 2024**

---

#### **→Bâtiments accolés D et C :**

- Destruction des nids d'hirondelles sur le bâtiment D après acceptation de la demande de dérogation (**en janvier 2024**)
- Isolation par l'extérieur et remplacement des fenêtres et volets roulants des façades du bâtiment D de **janvier 2024 à juin 2024**
- Destruction des nids d'hirondelles sur le bâtiment C après acceptation de la demande de dérogation (**entre janvier 2024 et mars 2024**)
- Isolation par l'extérieur et remplacement des fenêtres et volets roulants des façades du bâtiment C (**à partir de mars 2024 à novembre 2024**)

Les opérations de destruction envisagée ne pourront avoir lieu qu'après obtention d'une dérogation. Cette demande de dérogation s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'article L 411-2 du code de l'environnement qui précise les 3 conditions à la délivrance d'une dérogation aux interdictions relatives aux espèces protégées :

- Il n'existe pas d'autre solution alternative satisfaisante,

- La dérogation ne nuit pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle ;
- Elle entre dans l'un des cinq motifs dérogatoires ci-après :
  - dans l'intérêt de la protection de la faune et flore sauvages et la conservation des espaces naturels,
  - pour prévenir des dommages importants notamment aux cultures, à l'élevage, aux forêts, aux pêcheries, aux eaux et à d'autres formes de propriété,
  - dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques ou pour d'autres raisons impératives d'intérêt public majeur, y compris de nature sociale ou économique, et pour des motifs qui comporteraient des conséquences bénéfiques primordiales pour l'environnement,
  - à des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement et de réintroduction de ces espèces et pour des opérations de reproduction nécessaires à ces fins, y compris la propagation artificielle des plantes,
  - pour permettre, dans des conditions strictement contrôlées, d'une manière sélective et dans une mesure limitée, la prise ou la détention d'un nombre limité et spécifié de certains spécimens.

Le présent projet respecte les conditions à la délivrance d'une dérogation aux interdictions de destruction d'un site de reproduction d'une espèce protégée :

- 1- Il n'existe pas d'autre solution alternative : Une meilleure isolation de l'enveloppe du bâtiment passe notamment par l'isolation des murs et le remplacement des menuiseries extérieures.

L'isolation des murs par l'extérieur est la solution la plus efficace en matière de traitement thermique des façades car elle limite les ponts thermiques ; elle permet de ne pas réduire la surface utile des locaux isolés pour nos locataires contrairement à une isolation par l'intérieur qui est, en outre, moins performante thermiquement. Quant aux fenêtres, elles sont le seul élément actif du bâti qui outre leur contribution à l'isolation thermique captent les apports solaires de chaleur et de lumière naturelle sans oublier leur contribution au renouvellement d'air et leur ouverture vers l'extérieur. Les travaux liés à l'individualisation des frais chauffages constituent une obligation légale.

**Le programme de travaux présenté ci-dessus passe par la mise en place avant début des travaux des bâtiments concernés d'un mat à hirondelles avec 21 nids et la prise en compte dans le planning de leur présence afin de ne pas impacter et déranger la colonie d'hirondelles dans le but qu'elles puissent se reproduire à nouveau sur le site. Après travaux sur le bâtiment A 6 nids complémentaires seront apposés sous les avant-toits en façade Sud Est. Ce positionnement permet aux hirondelles d'être regroupées à proximité immédiate des bâtiments où elles sont déjà présentes et à l'abri du vent.**

**Une visite sur site a été faite en présence de Mr TABOURY, Chargé d'études LPO LIMOUSIN, le 19 avril 2023 lequel nous a conseillé. De nouveaux échanges ont permis de confier à la LPO LIMOUSIN le suivi de la population sur 3 ans avec la rédaction d'une note de synthèse chaque année.**

La dérogation ne nuit pas au maintien, dans un état de conservation favorable des populations d'hirondelles dans leur aire de répartition naturelle.

**Les hirondelles auront la possibilité de s'installer dans les 27 nids artificiels installés à proximité immédiate des bâtiments rénovés (A/B/C/D) et de se reproduire sans dérangement. Il est également possible que de nouveaux nids soient créés.**

- 2- Elle entre dans l'un des cinq motifs dérogatoires et notamment la raison impérative d'intérêt public majeur.

L'opération de rénovation énergétique ayant pour but de tendre vers les objectifs fixés par l'union européenne en matière de réduction des consommations d'énergie d'au moins 40 % en 2030 par rapport à 1990 et de réduire les GES de 80 à 95 % en 2050.

## **7. MESURES ENVISAGEES POUR EVITER, REDUIRE ET COMPENSER LES IMPACTS LIES A LA DESTRUCTION DES NIDS**

---

La destruction du nid du bâtiment A sera réalisée après acceptation de la dérogation sollicitée (autorisation par mail en date du 15 juin 2023).

La destruction des nids construits par les hirondelles sur les bâtiments C et D seront réalisés après le départ des oiseaux (**entre janvier 2024 et mars 2024**).

Pour accueillir les hirondelles à leur retour au printemps 2024, un mat comportant 21 nids à hirondelles a été fabriqué et installé le 6 juin 2023 par la régie de SAINT-JUNIEN HABITAT sur des espaces verts à proximité immédiate des bâtiments où elles nichaient habituellement. De plus, 6 nids complémentaires seront posés sous les avant-toits en façade Sud Est du bâtiment A dès son achèvement prévu en octobre 2023.

Cette configuration permettra aux hirondelles à leur retour sur site de s'installer et de se reproduire sur le site sans dérangement et à proximité immédiate des bâtiments.

A l'issue de l'opération de destruction et de la mise en œuvre des mesures compensatoires, **la LPO LIMOUSIN assurera le suivi de la population sur 3 ans avec la rédaction d'une note de synthèse chaque année laquelle sera adressée à la DREAL.**

## **8. CONCLUSION**

---

Soucieux d'éviter et de limiter l'impact lié à la destruction des 13 nids d'hirondelles présents sur les bâtiments A, C et D de la Cité Fayolas, SAINT-JUNIEN HABITAT a pris les dispositions nécessaires qui constituent la solution la plus adaptée pour préserver la colonie d'hirondelles à proximité immédiate des bâtiments concernés après la réalisation des travaux de rénovation énergétique.

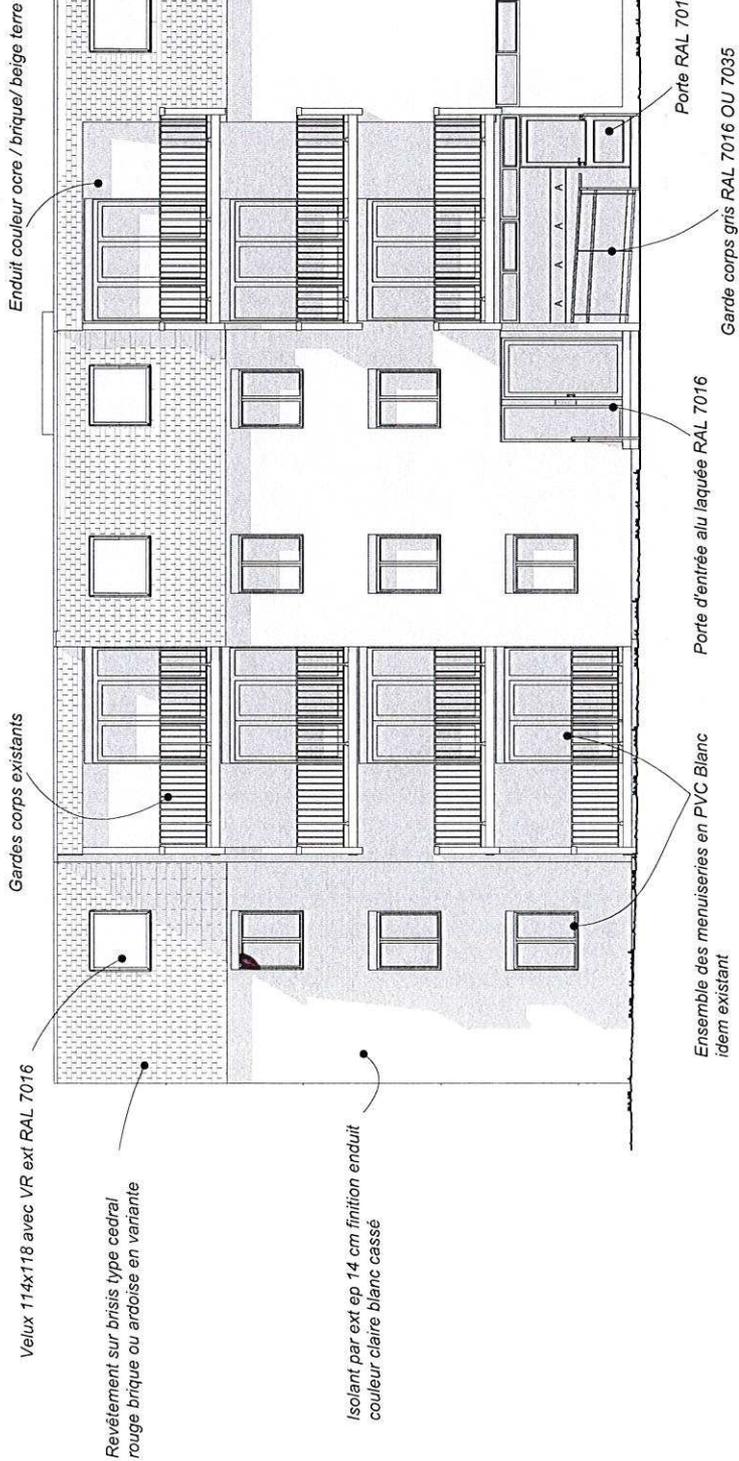
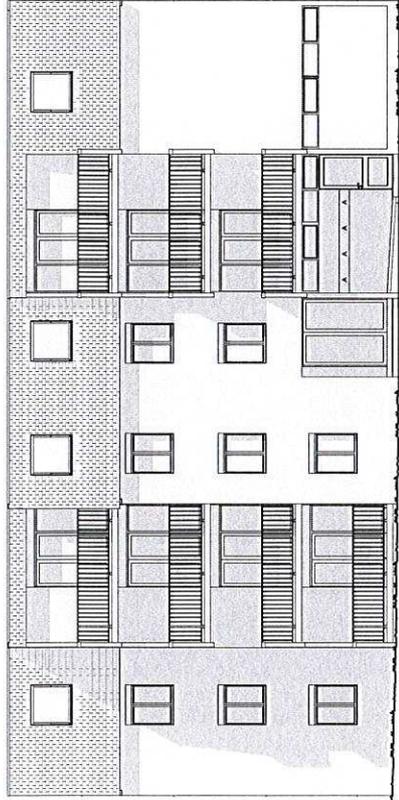
Les hirondelles pourront ainsi s'installer dans les 27 nids préalablement mis en place.

Ainsi la dérogation sollicitée ne nuira pas au maintien de cette population d'hirondelles de fenêtre dans un bon état de conservation.

Travaux année 2023  
in cours

nid non utilisée (N)  
à cassé.

FACADE NORD OUEST EXISTANTE



FACADE NORD OUEST PROJET

**SAINT-JUNIEN HABITAT**  
61 Ter Avenue d'Oradour sur Glane 87200 Saint-Junien

**Agence GESSON Sophie ELIAT Architectes**  
15 Bd Pasteur, charente, 16000 ANGOULÊME 05 45 38 28 70  
agence.gesson@eliat.fr | gsm@eliat.com

REHABILITATION DE 4 IMMEUBLES COLLECTIFS  
FAYOLAS - 87 200 SAINT JUNIEN  
60 LOGEMENTS BAT A, B, C et D

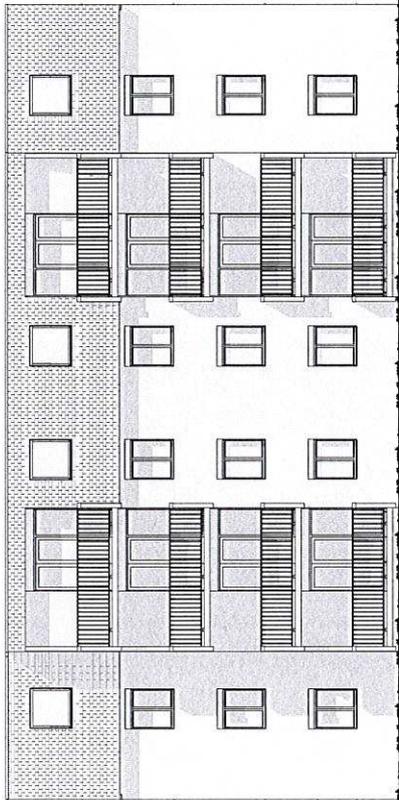
DCE  
07.1

1:100, 1:150  
20/10/2022

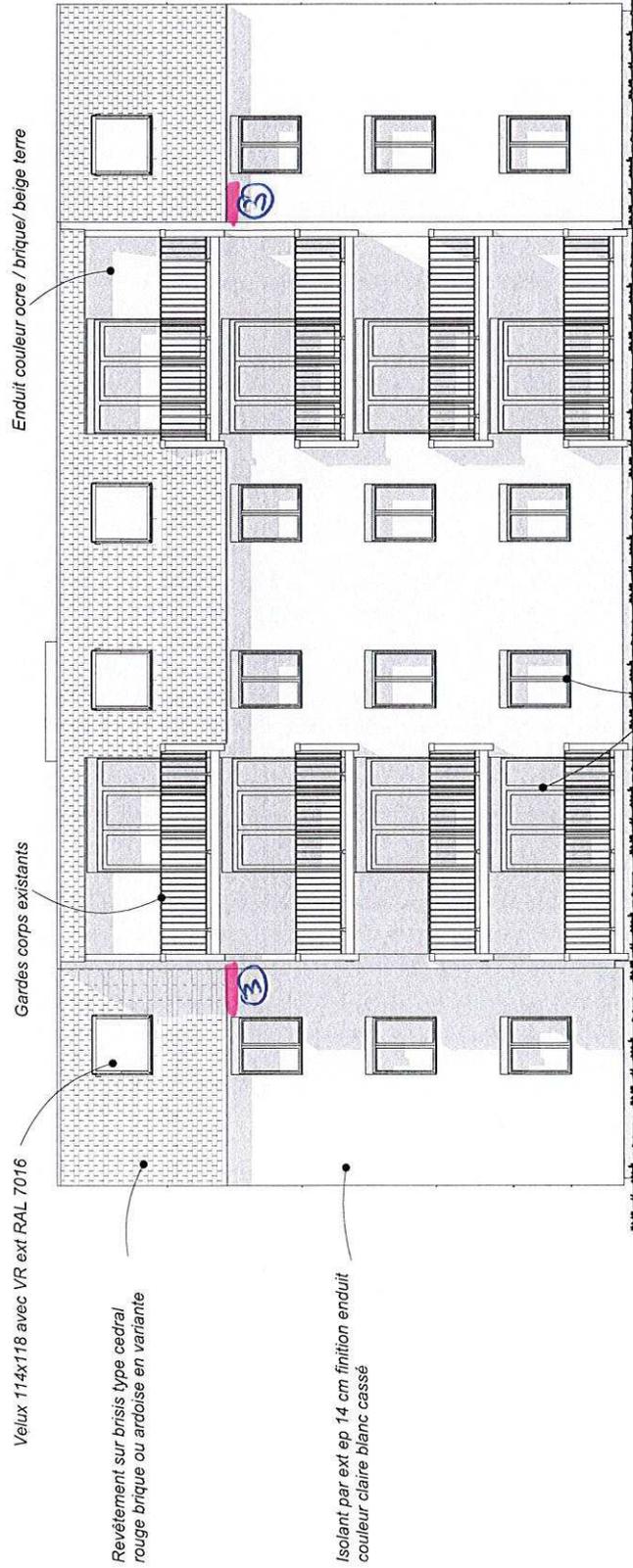
Travaux annulé  
2023  
en cours

Futurs  
nids

FACADE SUD EST EXISTANTE



FACADE SUD EST PROJET



Velux 114x118 avec VR ext RAL 7016

Revêtement sur brisis type cedral rouge brique ou ardoise en variante

Isolant par ext ep 14 cm finition enduit couleur claire blanc cassé

Gardes corps existants

Enduit couleur ocre / brique/ beige terre

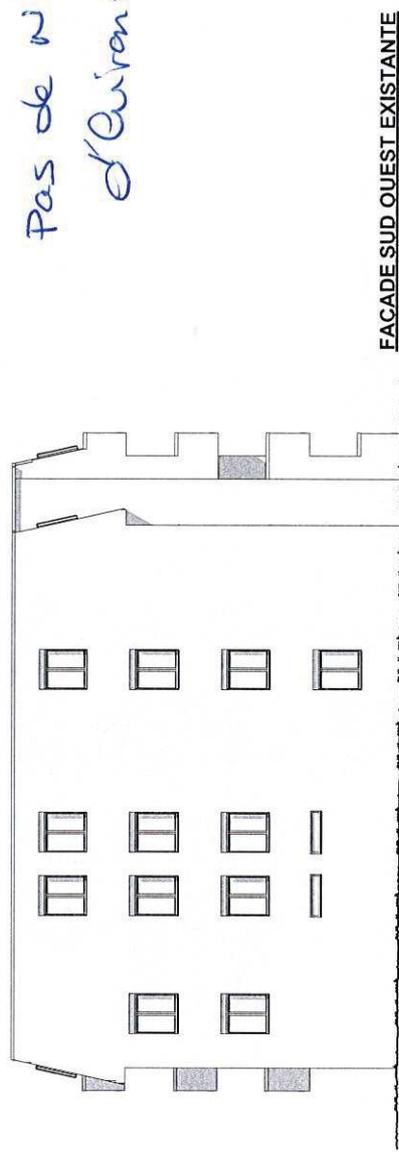
Ensemble des menuiseries en PVC Blanc idem existant

**SAINT-JUNIEN HABITAT**  
61 Ter Avenue d'Oradour sur Glane 87200 Saint-Junien  
**Agence GESSON Sophie ELIAT Architectes**  
15 Bd Pasteur charantes 16000 ANGOULÊME 05 45 38 28 70  
agence.gesson.eliat@gmail.com

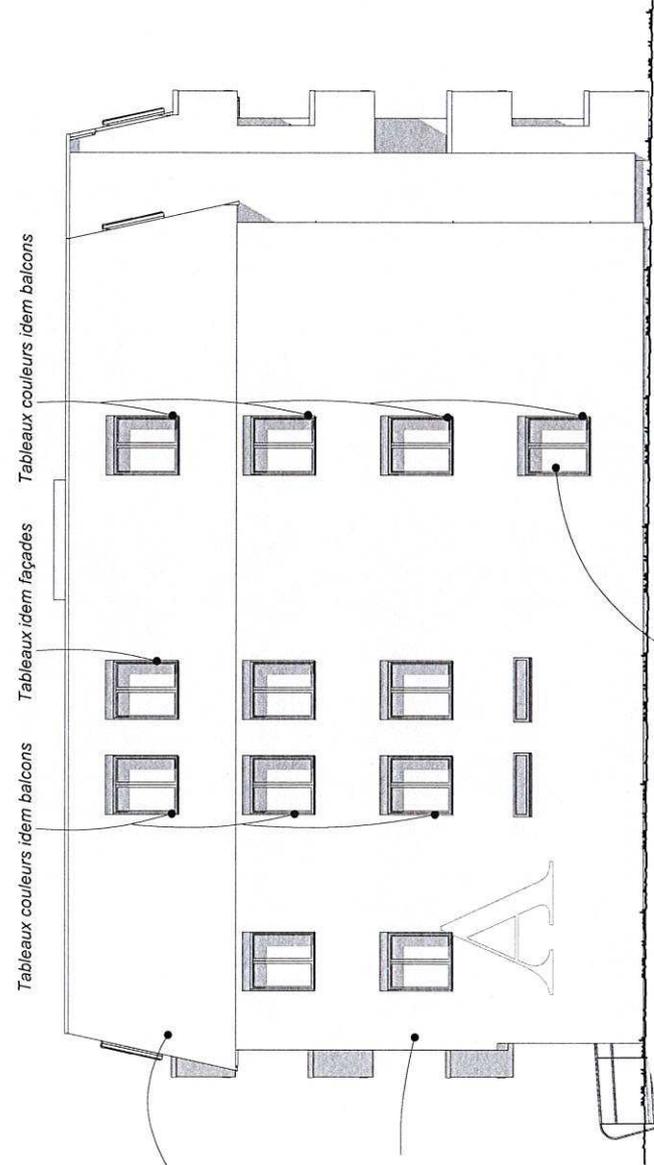
REHABILITATION DE 4 IMMEUBLES COLLECTIFS  
FAYOLAS - 87 200 SAINT JUNIEN  
60 LOGEMENTS BAT A, B, C et D  
**FACADE SUD EST BAT A**  
1:150, 1:100  
20/10/2022  
DCE  
07.2

Travaux année 2023  
en cours

Pas de NID  
d'Étréchalles



FAÇADE SUD OUEST EXISTANTE



FAÇADE SUD OUEST PROJET

**SAINT-JUNIEN HABITAT**  
61 Ter Avenue d'Oradour sur Glane 87200 Saint-Junien  
**Agence GESSON Sophie ELIAT Architectes**  
15 Bd Pasteur, Charanta, 18000 ANGOULEME 05 45 38 28 70  
agence.gesson.sophie@gnmail.com

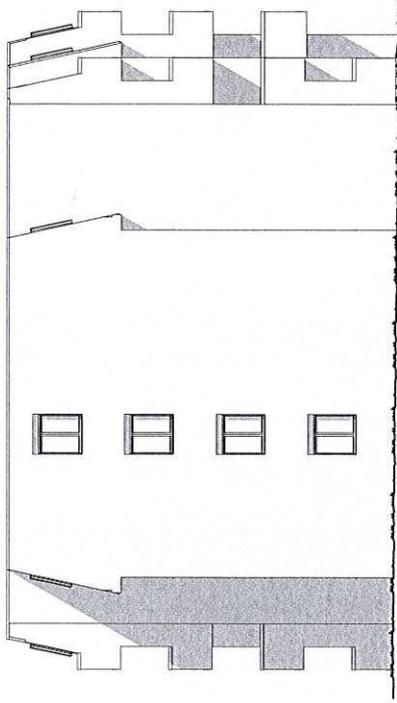
REHABILITATION DE 4 IMMEUBLES COLLECTIFS  
FAYOLAS - 87 200 SAINT JUNIEN  
60 LOGEMENTS BAT A, B, C et D

DCE  
07.3

1:100, 1:150  
20/10/2022

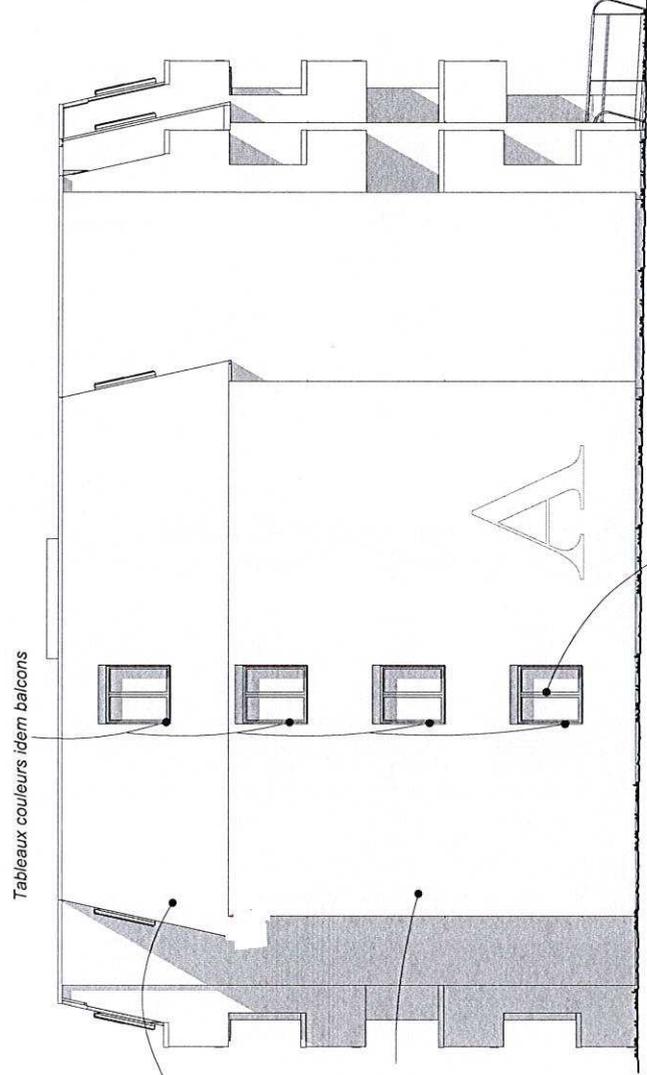
Travaux annés 2023  
en cours

FACADE NORD EST EXISTANTE



Pas de NDS  
d'étrésolles

FACADE NORD EST PROJET



Tableaux couleurs idem balcons

Enduit ton idem brisis ( terre cuite ou ardoise)

Isolant par ext ep 14 cm finition enduit  
couleur claire blanc cassé

Ensemble des menuiseries en PVC Blanc  
idem existant

**AGENCE GESSON SOPHIE ELIAT**  
ARCHITECTES 05 45 38 28 70  
15 bd Pothou-Charentes 16000 ANGOULÊME  
06 87 24 64 62 agence.gesson.sophie-eliat@gmail.com  
SIREN: 809606603 N°DEPART: N°ORDRE:521317

**SAINT-JUNIEN HABITAT**  
61 Ter Avenue d'Oradour sur Glane 87200 Saint-Junien  
**Agence GESSON Sophie ELIAT Architectes**  
15 Bd Pothou Charentes 16000 ANGOULÊME 05 45 38 28 70  
agence.gesson.eliat@gmail.com

REHABILITATION DE 4 IMMEUBLES COLLECTIFS  
FAYOLAS - 87 200 SAINT JUNIEN  
60 LOGEMENTS BAT A, B, C et D

**FACADES NORD EST BATA**

DCE  
07.4  
20/10/2022

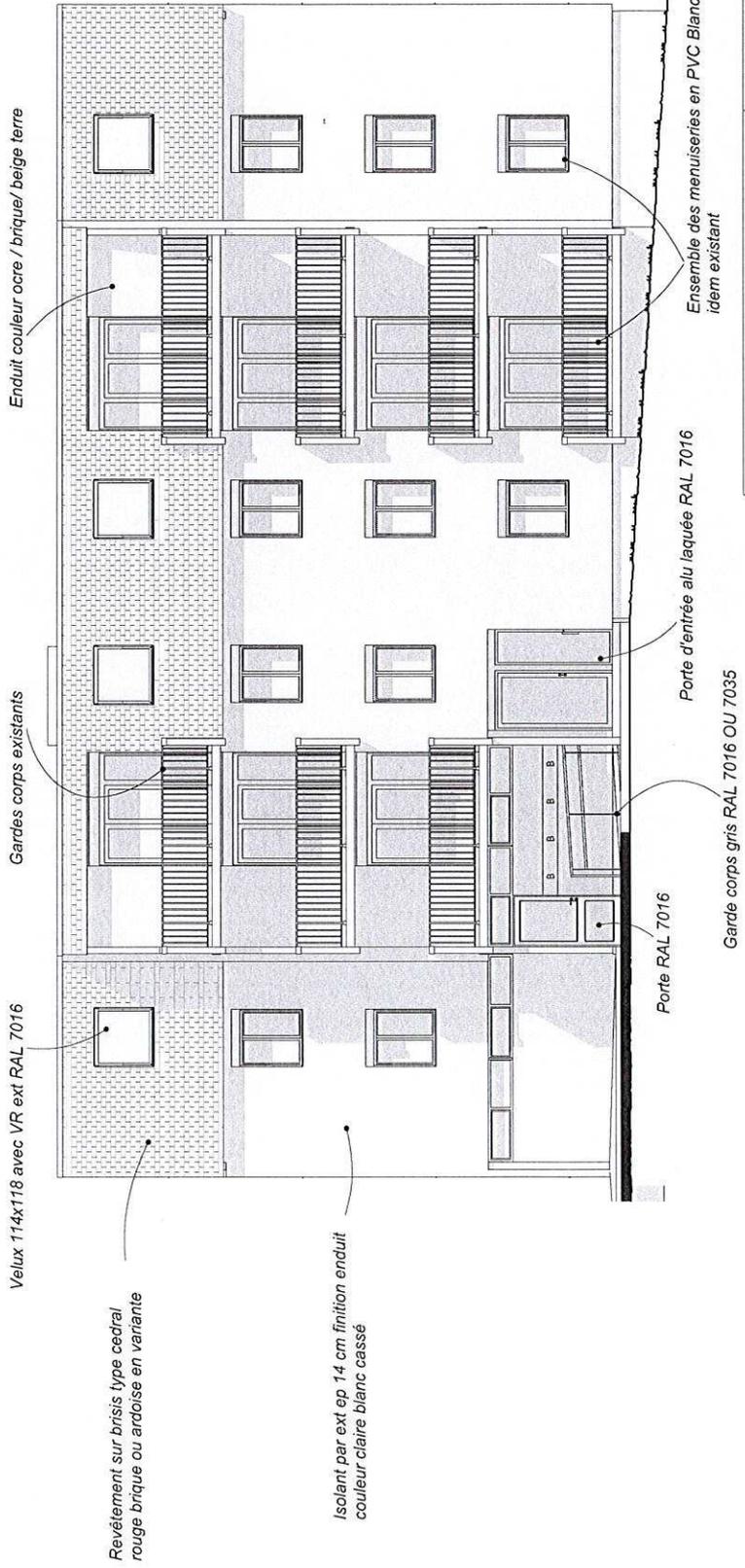
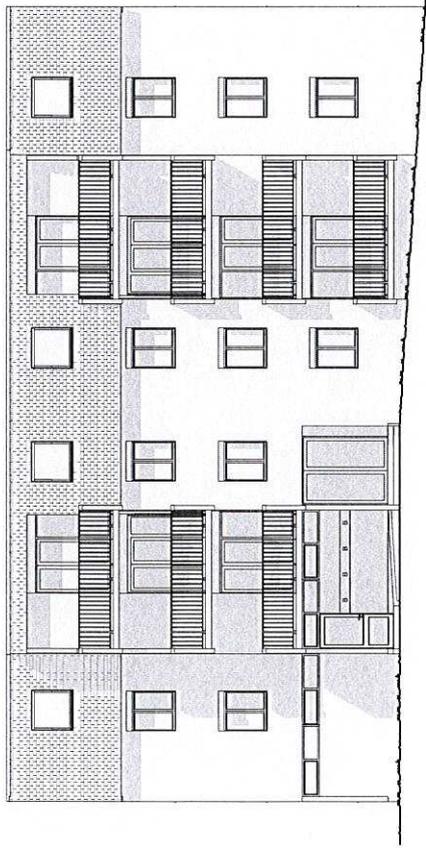
1:1, 1:150,  
1:100

Travaux annés 2023  
(en cours)

Pas d'hirondelles

**FACADE EXISTANTE NORD OUEST**

**FACADE PROJET NORD OUEST**



Velux 114x118 avec VR ext RAL 7016

Gardes corps existants

Enduit couleur ocre / brique/ beige terre

Revêtement sur brisis type cedar / rouge brique ou ardoise en variante

Isolant par ext ep 14 cm finition enduit couleur claire blanc cassé

Porte RAL 7016

Porte d'entrée alu laquée RAL 7016

Ensemble des menuiseries en PVC Blanc idem existant

Garde corps gris RAL 7016 OU 7035

**SAINT-JUNIEN HABITAT**  
61 Ter Avenue d'Oradour sur Glane, 87200 Saint-Junien

**Agence GESSON Sophie ELIAT Architectes**  
15 Bd Pothou charentes 16000 ANGOULEME 05 45 38 28 70  
agence.gesson-eliat@gmail.com

REHABILITATION DE 4 IMMEUBLES COLLECTIFS  
FAYOLAS - 87 200 SAINT JUNIEN  
60 LOGEMENTS BAT A, B, C et D

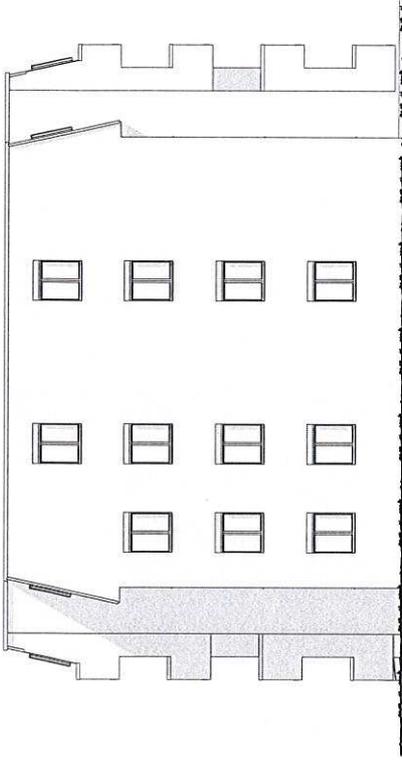
DCE  
07.1

1:100, 1:150  
17/10/2022

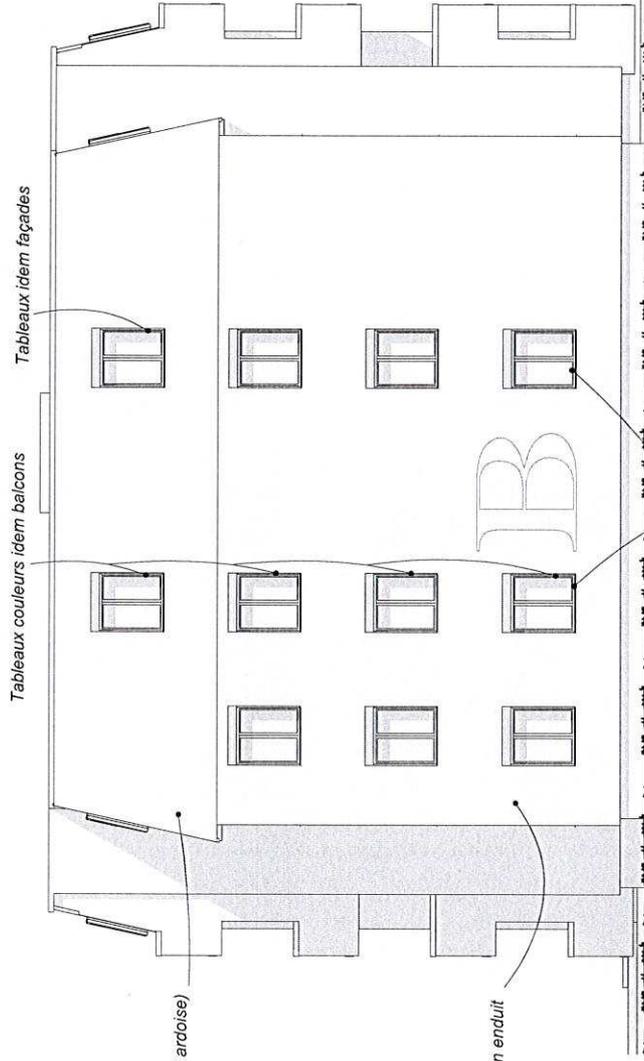
**FACADES NORD OUEST BAT B**

Travaux année 2023  
en cours

Pas de NID  
d'écranelles



FACADE EXISTANTE SUD OUEST



FACADE PROJET SUD OUEST

Enduit ton idem brisis ( terre cuite ou ardoise)

Isolant par ext ep 14 cm finition enduit  
couleur claire blanc cassé

Tableaux couleurs idem balcons

Tableaux idem façades

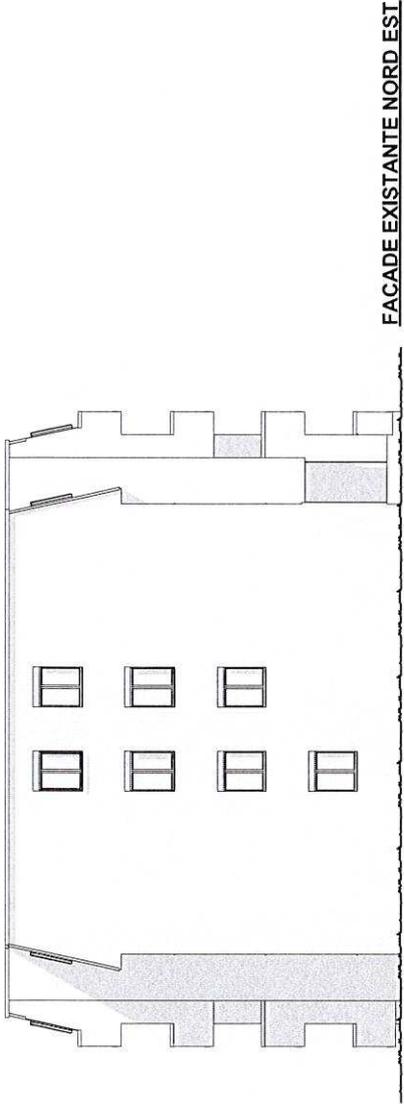
Ensemble des menuiseries en PVC Blanc  
idem existant

**SAINT-JUNIEN HABITAT**  
61 Ter. Avenue d'Oradour sur Glane. 87200 Saint-Junien  
**Agence GESSON Sophie ELIAT Architectes**  
15 Bat. Beau charpent. 18000 ANGOULÊME 05 45 38 28 70  
agence.gesson.sophie.eliat@gmail.com

REHABILITATION DE 4 IMMEUBLES COLLECTIFS  
FAYOLAS - 87 200 SAINT JUNIEN  
60 LOGEMENTS BAT A, B, C et D  
1:100, 1:150  
17/10/2022

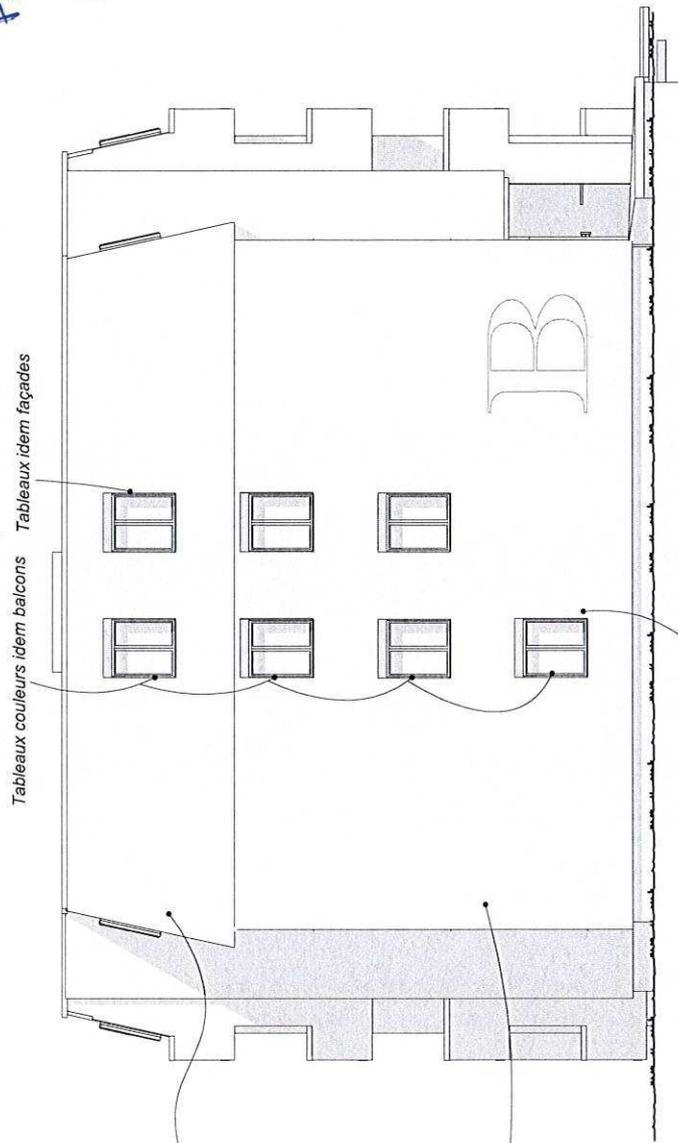
**FACADES SUD OUEST BAT B**

Travaux année 2023  
en cours



FAÇADE EXISTANTE NORD EST

Pas de vides  
d'irradiation



FAÇADE PROJET NORD EST

Tableaux couleurs idem balcons  
Tableaux idem façades

Enduit ton idem brisis ( terre cuite ou ardoise)

Isolant par ext ep 14 cm finition enduit  
couleur claire blanc cassé

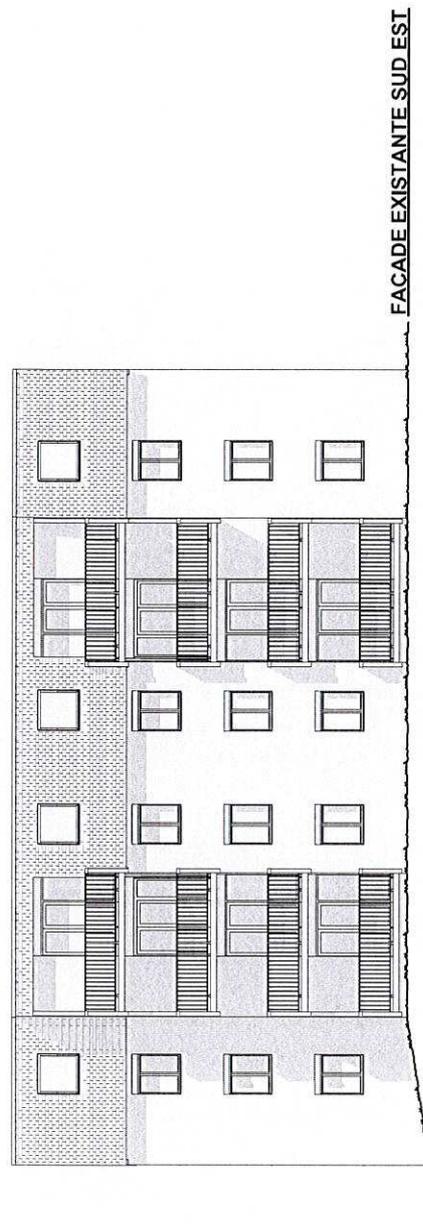
Ensemble des menuiseries en PVC Blanc  
idem existant

AGENCE GESSON Sophie ELIAT  
ARCHITECTES / 05 45 38 28 70  
15 Bd Péloux-Chaumont 16000 ANGOULÊME  
06 87 24 64 02 - gesson.sophie@eliat.com  
SARL au SHREI: 80964600133417Z N° ORDRE 12117

SAINT-JUNIEN HABITAT  
61 Ter Avenue d'Oradour sur Glane 87200 Saint-Junien  
Agence GESSON Sophie ELIAT Architectes  
15 Bd Péloux Charentes 16000 ANGOULÊME 05-45-38-28-70  
agence.gesson-eliat@gmail.com

REHABILITATION DE 4 IMMEUBLES COLLECTIFS  
FAYOLAS - 87 200 SAINT JUNIEN  
60 LOGEMENTS BAT A, B, C et D  
DCE  
07.4  
17/10/2022  
1:1, 1:150,  
1:100  
FACADES NORD EST BAT B

Travaux année 2023  
en cours



FACADE EXISTANTE SUD EST

Passage NIDS  
d'Armandelles

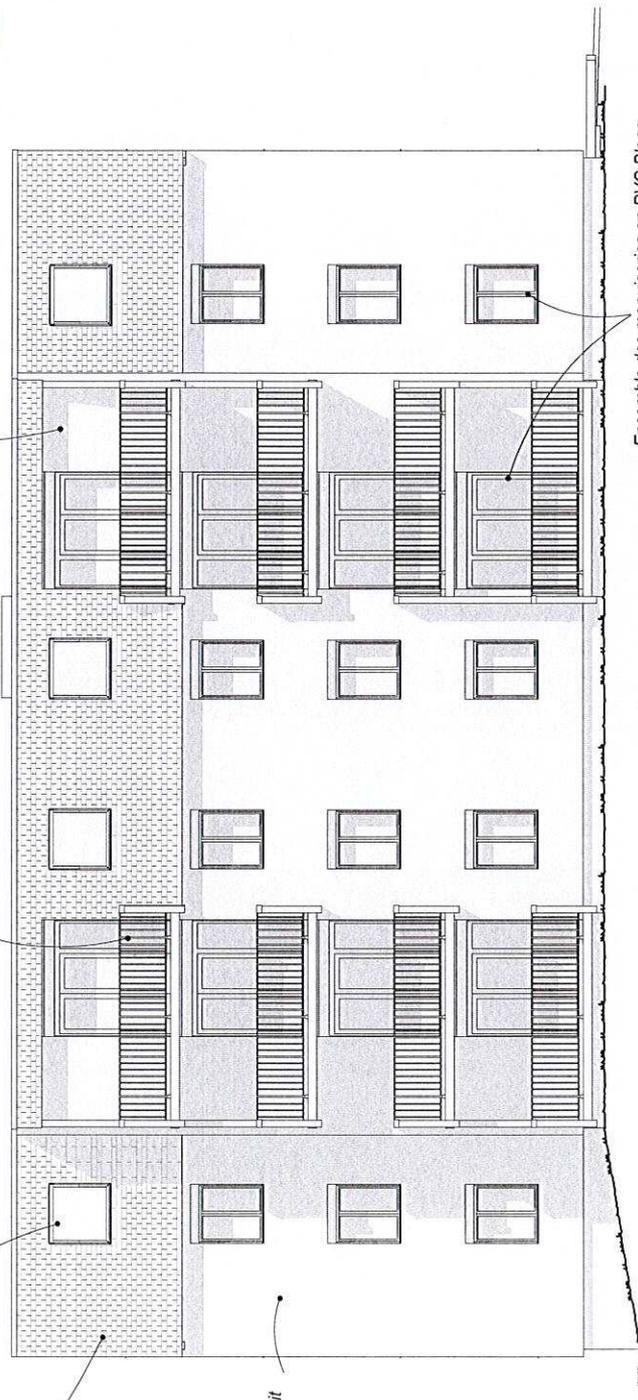
Enduit couleur ocre / brique/ beige terre

Gardes corps existants

Velux 114x118 avec VR ext RAL 7016

Revêtement sur brisis type cedral  
rouge brique ou ardoise en variante

Isolant par ext ep 14 cm finition enduit  
couleur claire blanc cassé



FACADE PROJET SUD EST

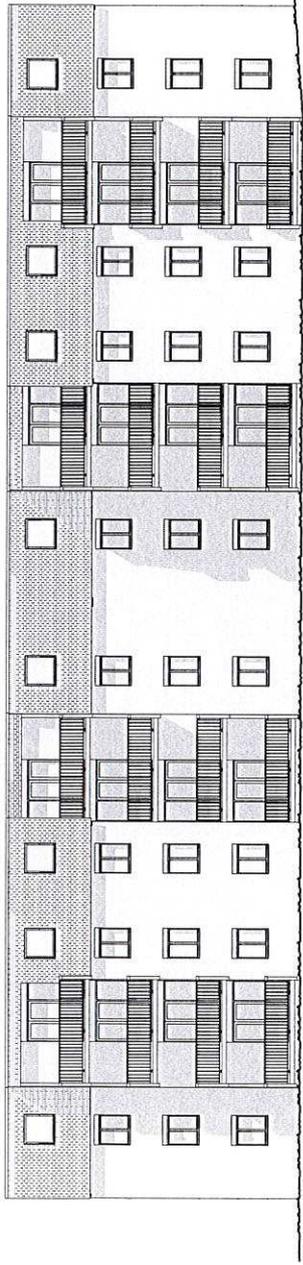
Ensemble des menuiseries en PVC Blanc  
idem existant

**SAINT-JUNIEN HABITAT**  
61 Ter Avenue d'Oradour sur Glane, 87200 Saint-Junien

**Agence GESSON Sophie ELIAT Architectes**  
15 Bd. Pottou charantes, 16000 ANGOULÊME, 05 45 38 28 70  
agence.gesson.eliat@gmail.com

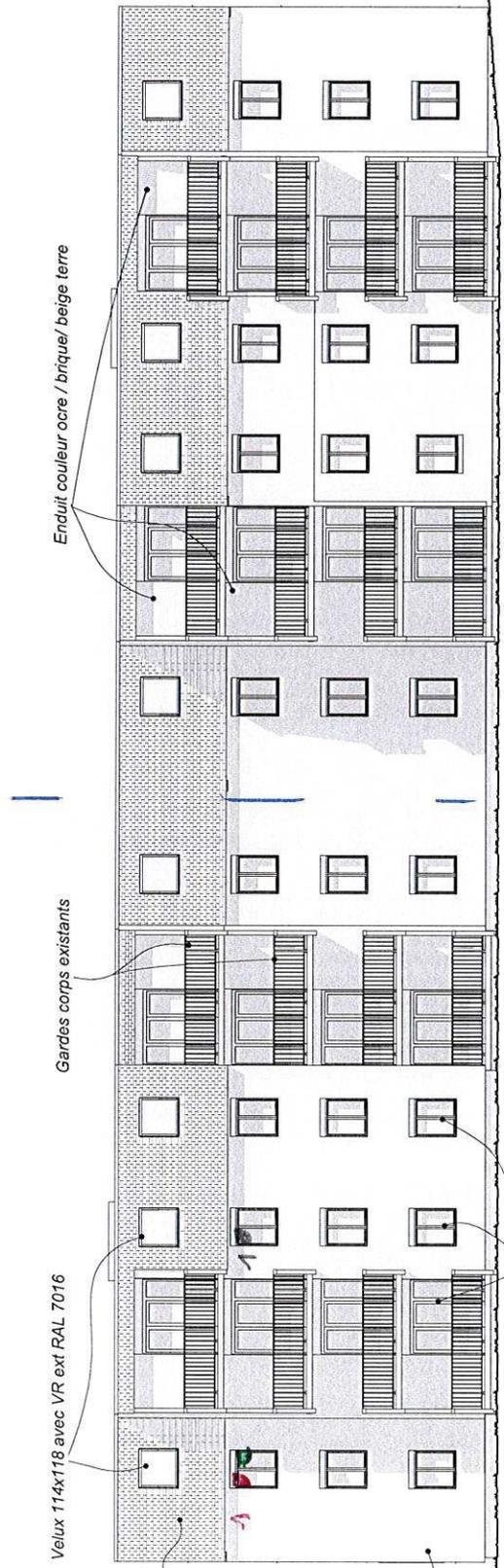
REHABILITATION DE 4 IMMEUBLES COLLECTIFS FAYOLAS - 87 200 SAINT JUNIEN 60 LOGEMENTS BAT A, B, C et D	DCE	07.2
<b>FACADES SUD EST BAT B</b>	1:100, 1:150	17/10/2022

Travaux année 2024



FACADE EST EXISTANTE

- NID CASSE NON UTILISE (A)
- NID NON UTILISE (A)
- NID UTILISE (A)



Enduit couleur ocre / brique/ beige terre

Gardes corps existants

Velux 114x118 avec VR ext RAL 7016

Revêtement sur brisis type central rouge brique ou ardoise en variante

Isolant par ext ep 14 cm finition enduit couleur claire blanc cassé

Ensemble des menuiseries en PVC Blanc idem existant

Bât D

Bât C

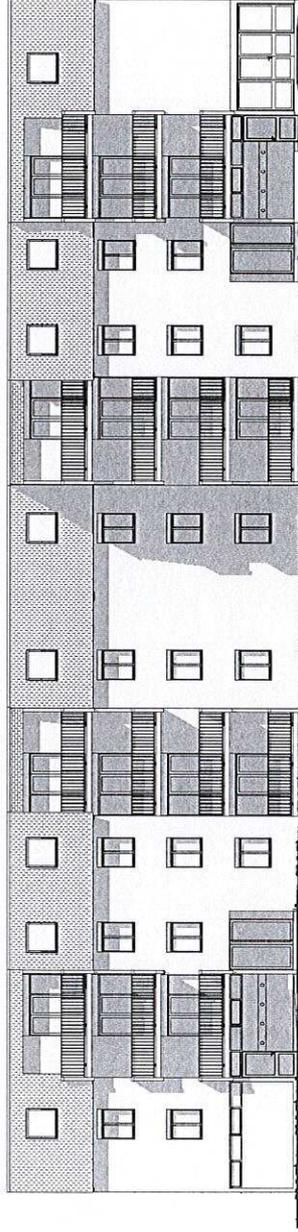
FACADE EST PROJET

**AGENCE GESSON Sophie ELIAT**  
 ARCHITECTES | 05 45 38 28 70  
 15 bd Polou-Chaumont | 16000 ANGOULÊME  
 06 87 24 84 42 | agence.gesson-eliat@gmail.com  
 SIREN: 809646001 | SIRET: 809646001 1000172 | N° ORDRE: 12117

**SAINT-JUNNIEN HABITAT**  
 61 Ter Avenue d'Oradour sur Glane 87200 Saint-Junien  
**Agence GESSON Sophie ELIAT Architectes**  
 15 bd Polou-Chaumont 16000 ANGOULÊME 05 45 38 28 70  
 agence.gesson-eliat@gmail.com

REHABILITATION DE 4 IMMEUBLES COLLECTIFS FAYOLAS - 87 200 SAINT JUNIEN 60 LOGEMENTS BAT A, B, C et D	DCE	07.2
<b>FACADES EST BAT C et D</b>	1:150, 1:200	18/10/2022

Travaux amén 2024



FACADE OUEST EXISTANTE

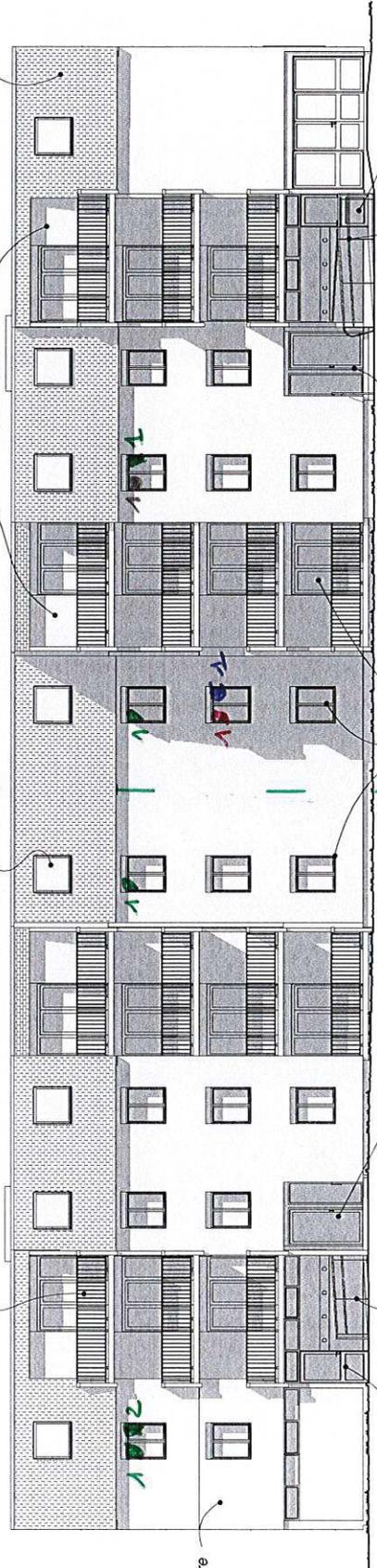
- N.D.S UTILISES (6)
- N.D NON UTILISE (A)
- N.D EN DEBUT DE CONSTRUCTION (A)
- N.D CASSE NON UTILISE (A)

Gardes corps existants

Velux 114x118 avec VR ext RAL 7016

Enduit couleur ocre / brique / beige terre

Revêtement sur brisis type cebral rouge brique ou ardoise en variante



Isolant par ext ep 14 cm  
 finition enduit couleur claire  
 blanc cassé

Porte RAL 7016

Garde corps gris RAL 7016 OU 7035

Porte d'entrée alu laquée RAL 7016

Ensemble des menuiseries en PVC Blanc  
 idem existant

Porte d'entrée alu laquée RAL 7016

Garde corps gris RAL 7016 OU 7035

Porte RAL 7016

Bât C

Bât D

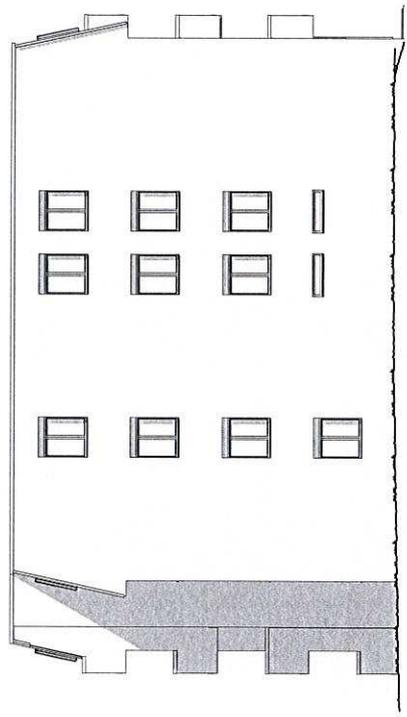
FACADE OUEST PROJET

SAINT-JUNIEN HABITAT 61 Ter Avenue d'Oradour sur Glane, 87200 Saint-Junien		REHABILITATION DE 4 IMMEUBLES COLLECTIFS FAYOLAS - 87 200 SAINT JUNIEN 60 LOGEMENTS BAT A, B, C et D	
Agence GESSON Sophie ELIAT Architectes 15 Bd Portou charentes 16000 ANGOULÊME 05 45 38 28 70 agence.gesson-eliat@gmail.com		DCE 07.1 18/10/2022	
		1:150, 1:200	
FACADES OUEST BAT C ET D			



Travaux années 2024

FAÇADE NORD EXISTANTE



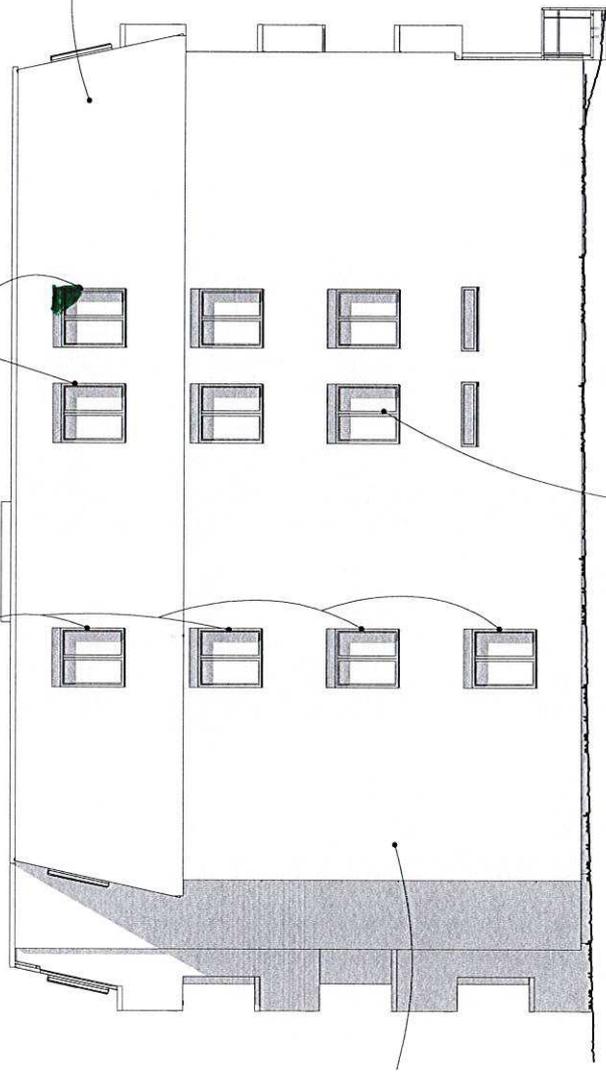
Bâtiment D

Enduit ton idem brisis ( terre cuite ou ardoise)

■ N.O UTILISÉ (1)

Tableaux idem façades

Tableaux couleurs idem balcons



FAÇADE NORD PROJET

Isolant par ext ep 14 cm finition enduit couleur claire blanc cassé

Ensemble des menuiseries en PVC Blanc idem existant

**SAINT-JUNIEN HABITAT**  
61 Ter Avenue d'Oradour sur Glane, 87200 Saint-Junien  
**Agence GESSON Sophie ELIAT Architectes**  
15 Bd Pasteur charentes, 16000 ANGOULÊME 05 45 38 28 70  
agence.gesson.sophie.eliat@gmail.com

REHABILITATION DE 4 IMMEUBLES COLLECTIFS FAYOLAS - 87 200 SAINT JUNIEN 60 LOGEMENTS BAT A, B, C et D	DCE 07.3	18/10/2022
<b>FAÇADES NORD BAT C et D</b>	1:100, 1:150	

**DEMANDE DE DÉROGATION  
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION  
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement  
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations  
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

**A. VOTRE IDENTITÉ**

Nom et Prénom : .....

ou Dénomination (pour les personnes morales) : SAINTE-JUNIEN HABITAT

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : KERVIRAN CYRILLE, DIRECTEUR GÉNÉRAL

Adresse : N° 61 Rue avenue d'ORADOUR SUR GLAIVE

Commune : SAINTE-JUNIEN

Code postal : 87200

Nature des activités : OPH

Qualification : EPIC

**B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS**

ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 <u>DELICHON URBICUM</u> <u>HIRONDELLES DE FENETRES</u>	
B2	
B3	
B4	
B5	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

**C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION \***

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale Réhabilitation énergétique des bâtiments locatifs sociaux A, B, C, D de la Cité PAULAS à Saint-Junien (87200) avec des travaux d'isolation par l'extérieur et de remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures en vue d'améliorer la performance énergétique des bâtiments, de réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre. Ces travaux ont pour but également de réduire l'impact financier des coût de l'énergie pour un public fragile financièrement.

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION \*

Destruction  Préciser : Destruction globalement de 13 nids d'hirondelle  
→ 1 nid sur le bâtiment A autour à compter du 15 juin 2023  
→ 12 nids sur les bâtiments C & D prévus après dérogation obtenue de janvier 2024 à mai 2024.

Altération  Préciser : .....

Dégradation  Préciser : .....

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS \*

Formation initiale en biologie animale  Préciser : .....

Formation continue en biologie animale  Préciser : .....

Autre formation  Préciser : Responsable Investissement de S. Julien habitat (N. et M. L'auy) et le Maître d'œuvre Anna Elia Sophie architecte

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : pour le nid isolé Bâtiment A à compter du 15 juin 2023 pour les 12 nids sur les bts C & D de janvier 2024 à mai 2024

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Nouvelle Aquitaine

Départements : Haute Vienne

Cantons : SAINT-JUNIEN

Communes : SAINT-JUNIEN (87200)

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE \*

- Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos
- Mesures de protection réglementaires
- Mesures contractuelles de gestion de l'espace
- Renforcement des populations de l'espèce
- Autres mesures  Préciser : .....

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Installation d'un mat à hirondelle comportant 1 nid le 06/06/23 (plan et photos jointes) à proximité immédiate des bâtiments concernés par les travaux et de 6 nids complémentaires sur la façade des avant-toit de la façade Sud-Est du bâtiment A des aménagement prévu en octobre 2023. A.N.S. globalement 27 nids seront mis en place à proximité immédiate de leur emplacement initial et avant le démarrage des travaux des bâtiments C & D prévu en janvier 2024.

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : .....

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Suivi de la population d'hirondelle de la site favorisé par le LPO comprenant un passage par un avec réalisation d'une synthèse des résultats travaux laquelle sera diffusée à la DRIEM (Devis spé le 20/06/23)

\* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Saint-Junien le 20/06/2023  
Votre signature



Département :  
HAUTE VIENNE

Commune :  
SAINT JUNIEN

Section : EK  
Feuille : 000 EK 01

Échelle d'origine : 1/2000  
Échelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 26/05/2020  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

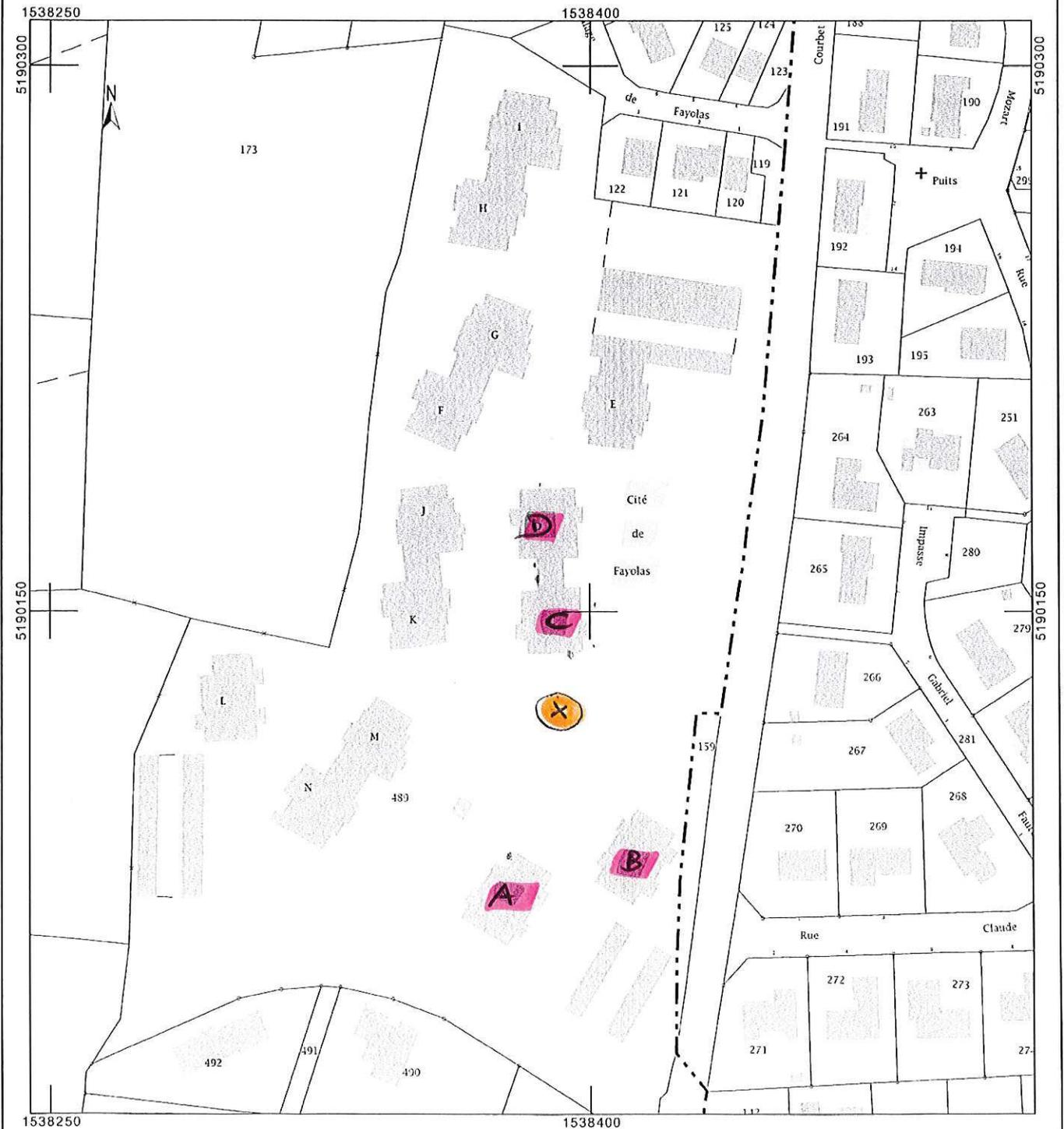
-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
SDIF de la Haute-Vienne  
Centre des Finances Publiques 30, Rue  
Cruveilhier 87050  
87050 LIMOGES Cedex 2  
tél. 05 55 45 59 00 -fax  
sdif.haute-vienne@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

 Bâtiments Concernés  
 Positionnement du  
mât à l'irmodelles



Ute & AYOAS

07106123



Bat C

Cite Hayoles



Bat C

Bat A Cite Fayolas  
1 NiD non utilise

